

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 28 novembre 2011

Recherche commune de consensus

L'assemblée extraordinaire des délégués de l'IP Lait du 28 novembre 2011 a été marquée par les attentes divergentes des acteurs du marché. Le comité doit à présent élaborer des solutions concrètes pour garantir un consensus plus large au sein de la branche. Par ailleurs, l'effet stabilisateur des mesures prises jusqu'à présent a pu être démontré.

La libéralisation accrue de l'économie laitière suisse a engendré à plusieurs reprises des attentes divergentes de la part des acteurs du marché. Au sein de la production, les avis divergent notamment pour savoir si l'IP Lait doit intervenir sur le marché dans la limite des possibilités légales ou si elle doit soutenir les acteurs du marché de façon subsidiaire en fournissant des prestations. Ces attentes différentes ont fait l'objet d'une discussion détaillée à l'assemblée extraordinaire des délégués du 28 novembre dernier. Cette discussion constituera la base d'une analyse approfondie, le comité de l'IP Lait devant élaborer des solutions concrètes d'ici la prochaine assemblée ordinaire des délégués, qui se tiendra au printemps prochain. Par ailleurs, les délégués ont adopté, sans opposition, une révision des statuts, afin de faciliter l'exclusion de membres.

Indépendamment des positions divergentes, l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent a pu être démontrée. Le fonds d'allègement du marché permet de soutenir financièrement les exportations de produits contenant de la graisse et contribue, de la sorte, sensiblement à réduire les stocks de beurre. Quant aux prix indicatifs, ils jouent un rôle stabilisateur depuis leur introduction.

Renseignements:

Daniel Gerber, gérant, 031 381 71 11 / 079 651 13 74

Markus Zemp, président, 079 420 63 46

www.ip-lait.ch